

IDENTIFIER LES CORRESPONDANCES EN CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

OBLIGATIONS ET OPPORTUNITÉS

Jeudi
19
OCTOBRE
2023

DE 14 H À 17 H

Le législateur a confié un rôle affirmé à la Commission de la certification professionnelle de France compétences en matière d'établissement de correspondances entre les certifications. L'article L6113-7 du Code du travail prévoit ainsi que « la Commission de France compétences en charge de la certification professionnelle peut adresser aux ministères et organismes certificateurs une demande tendant à la mise en place de correspondances totales ou partielles entre la certification professionnelle dont ils sont responsables et les certifications professionnelles équivalentes et de même niveau de qualification et leurs blocs de compétences. » Cette demande a été faite aux certificateurs par France compétences fin 2022. Le travail devra être fait pour fin 2023 !

Pour eux, les questions restent nombreuses :

- quels types de correspondances les ministères et organismes certificateurs doivent-ils identifier ?
- sur quelles bases établir des correspondances totales ou partielles ? Dans quel répertoire : RNCP ou RS ? A quel niveau de qualification ?
- à quoi servent ces correspondances ?
- quel est le calendrier de validation des propositions de correspondances par France compétences ?
- quels seront les impacts sur les candidats, les entreprises, les organismes certificateurs et les organismes de formation ?

Points d'ingénierie, apports de France compétences, questions-réponses et témoignages d'organismes certificateurs rythmeront cette Master class pour vous offrir :

- un décryptage de cette obligation et opportunité actuelle d'identifier des correspondances en certification professionnelle ;
- des précisions sur les attendus de France compétences en la matière ;
- des clefs méthodologiques pour y répondre.

Public

Cet événement s'adresse aux ministères et organismes certificateurs ayant à identifier des correspondances :

- ministères et organismes certificateurs
- branches professionnelles
- organismes de formation publics et privés souhaitant porter des certifications
- services de formation continue des universités
- cabinets/conseils
- Opco

INSCRIVEZ-VOUS

sur le site de Centre Inffo

centre-inffo.fr

TÉL. 01 55 93 91 83

inscription.event@centre-inffo.fr

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

IDENTIFIER LES CORRESPONDANCES
EN CERTIFICATION PROFESSIONNELLE :
OBLIGATIONS ET OPPORTUNITÉS



CONTACT COMMERCIAL

TÉL. 01 55 93 91 83

inscription.event@centre-inffo.fr

COMPRENDRE LES ENJEUX DE L'IDENTIFICATION DES CORRESPONDANCES

- Identification des correspondances en certification professionnelle et contexte législatif
- Les objectifs et enjeux de l'identification des correspondances. Quelles sont les modalités d'utilisation des correspondances par les acteurs (candidats et employeurs) ?
- Le rôle de France compétences dans ce processus

CONNAÎTRE LA NATURE DES CORRESPONDANCES À IDENTIFIER

- Les 4 différents types de correspondances en certification à identifier par les ministères et organismes certificateurs
- La méthode préconisée par France Compétences pour identifier ces correspondances
- L'organisation et le calendrier du processus de propositions par les certificateurs / validation par France compétences

IDENTIFIER LES CORRESPONDANCES MISES EN ŒUVRE ET LES IMPACTS POUR LES ACTEURS DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

- Présentation des types de correspondances possibles : correspondances totales, correspondances partielles, correspondances entre les deux répertoires, correspondances au sein du RNCP entre certifications de même niveau de qualification / de niveaux différents, correspondances entre des certifications appartenant au même certificateur / à des certificateurs distincts
- L'analyse des certifications nécessaire pour établir des correspondances : publics visés, référentiels et, pour le RNCP, niveau de qualification et blocs de compétences
- Les impacts potentiels des correspondances sur les usages des acteurs de la certification : les candidats, les entreprises employeurs, les organismes certificateurs et les organismes de formation
- Les impacts potentiels de la validation ou de la non-validation par France compétences
- La valeur de réciprocité de ces correspondances

SESSIONS DE QUESTIONS-RÉPONSES

INTERVENANTS

- **Valérie HELLOUIN**, consultante Ingénierie et politiques de formation, département Observatoire, Centre Inffo
- **René BAGORSKI**, directeur de la Certification professionnelle, France compétences
- **Priscilla NELOPPE**, instructrice et coordinatrice du chantier des correspondances à la direction de la Certification professionnelle, France compétences

Témoignages : **Gilles SAINTEMARIE**, chef de service Certifications Titres et Diplômes, UIMM ; **Angélique FERNIER**, responsable du Service Ingénierie des certifications, Anfa ; **Nadège TURCO**, directrice déléguée, Iperia

Animation : Sonia Déchamps, journaliste

À LA DISPOSITION DES PARTICIPANTS DE LA MASTER CLASS :

- Les **diaporamas** utilisés pendant la Master class
- Le **dossier documentaire** de la Master class : bibliographie, extraits des bonnes feuilles des publications de Centre Inffo



TOUTE UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE VOTRE MÉTIER

Inscrivez-vous dès à présent

www.centre-inffo.fr

CONTACT MASTER CLASS

Tél. : 01 55 93 91 83

inscription.event@centre-inffo.fr

Noter : les master class de Centre Inffo ne donnent pas lieu à l'établissement de convention de formation

BULLETIN D'INSCRIPTION



À retourner au service commercial, Centre Inffo, 4, avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
Tél. : 01 55 93 91 83 - Fax : 01 55 93 17 28 - Courriel : inscription.event@centre-inffo.fr

MASTER CLASS du jeudi 19 octobre 2023, à distance, de 14H à 17H

IDENTIFIER LES CORRESPONDANCES EN CERTIFICATION PROFESSIONNELLE : OBLIGATIONS ET OPPORTUNITÉS

Tarif : 360 € HT soit 432 € TTC (TVA 20 %)

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

PARTICIPANT Nom Prénom

Fonction Tél.

Courriel.....

ENTREPRISE/ORGANISME

Adresse

Tél. : Courriel.....

Code postal / ____/____/____ Ville.....

N° Siret / ____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____ Code APE/NAF / ____/____/____/____ N° de client Effectif

Date, cachet et signature

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo :

Par chèque bancaire Par chèque postal

ou je règle par virement, en précisant le titre et la date de la Master class :

Virement postal : IBAN de la Société générale
FR76 3000 3035 3600 0200 0354 823 / BIC : SOGEFRPP

Je recevrai automatiquement une facture de régularisation.

Ces données personnelles sont utilisées par Centre Inffo uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts pour lesquels Centre Inffo peut avoir recours à des sous-traitants. Elles ne font l'objet d'aucune communication à des tiers. Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des prestations orales et les accepter sans réserve.